

ARTICLE 1 – OBJET

- 1.1. Du **24/01/2012 au 09/03/2012**, la compagnie d'assurances AXA Assurances Luxembourg, société anonyme, RC Luxembourg B84514, dont le siège social est établi au 7, rue de la Chapelle – L-1325 Luxembourg, avec le support de saint-paul luxembourg s.a. organise dans le cadre du concours **Auto vum Joër 2012**, un jeu-concours sur base de 3 questions intitulées « **AXA Präventioun- Quiz** » (ci-après le «Quiz AXA Prévention ») et inscrites dans le tiré-à-part du mois de février 2012 ou sur le formulaire de vote du site Internet du concours **Auto vum Joër 2012**.
Questions du Quiz à la suite du présent règlement
- 1.2. Le jeu-concours est gratuit et sans obligation d'achat. La participation au jeu-concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement avec renonciation de toute action en justice.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION ET DEROULEMENT DU JEU-CONCOURS AXA PREVENTION

- 2.1. Le Jeu-concours est ouvert à toute personne physique résidant au Grand-Duché de Luxembourg, âgée de 18 (dix-huit) ans. Le gagnant doit avoir répondu correctement à la question additionnelle.
- 2.2. Pour participer au Jeu-concours, le participant doit se rendre sur le site internet www.autovumjoer.lu à partir du 24 janvier 2012 et remplir le formulaire contenant les questions ou remplir la carte-réponse contenue dans l'Auto Moto du 28 février 2012. Aucune réponses, mêmes correctes, envoyées par tout autre moyen de communication ne seront prises en compte pour l'attribution des prix.
- 2.3. Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise expressément AXA Assurances Luxembourg à utiliser ses noms, prénoms, image, ainsi que l'indication de sa ville, pour tout message/manifestation publicitaire ou promotionnel, ou sur tout support, ainsi que sur le site www.axa.lu, dans la mesure où cette utilisation est liée directement au concours, sans que celle-ci ne puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné.
- 2.4. Si entretemps l'adresse postale a changé, est supprimée ou n'est plus utilisée par le participant, il lui appartient d'aviser, par écrit uniquement, les organisateurs du concours **Auto vum Joër 2012** de sa nouvelle adresse de courrier.

ARTICLE 3 – PRIX ET DESIGNATION DES GAGNANTS

- 3.1. Les lots mis en jeu sont les suivants :
3 jeux de 4 pneus, 3 x 2 places pour le Grand Gala de l'Auto vum Joër, 6 sets complets de produits de lavage écologiques pour véhicules « verts », 6 mallettes prévention.
- 3.2. Le lot n'est ni transmissible ni échangeable ni remboursable en tout ou en partie.
- 3.3. Les gagnants seront désignés par tirage au sort qui aura lieu le 12 mars 2012 chez saint-paul. Chaque gagnant sera informé de son prix selon les modalités prévues au règlement du concours **Auto vum Joër 2012** à l'adresse indiquée sur la carte-réponse ou sur le formulaire de vote du site Internet du concours Auto vum Joer 2012. La remise des prix sera organisée à la date du lundi 19 mars dans les locaux de saint-paul.
- 3.4. Avant la remise de son prix, le gagnant devra remplir les conditions définies dans le présent Règlement et justifier de son identité. Il est désigné plusieurs gagnants de remplacement au cas où le gagnant initial ne répondrait pas aux conditions d'attribution décrites à l'art. 3.5 ci-après.
- 3.5. Le gagnant doit réunir toutes les conditions fixées ci-après par AXA Assurances Luxembourg :
 - Le gagnant est une personne physique ayant son domicile au Grand-Duché de Luxembourg ;
 - Le gagnant doit avoir au moins 18 (dix-huit) ans.

ARTICLE 4 - CAS DE FORCE MAJEURE / RESERVE DE PROLONGATION

- 4.1. La responsabilité d'AXA Assurances Luxembourg ne saurait être mise en cause pour tout cas de force majeure ou tout autre fait indépendant de sa volonté, le Jeu-concours **Auto vum Joër 2012** devait être modifié, écourté ou annulé. Elle se réserve dans tous ces cas la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.
- 4.2. Toute modification du Règlement entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout Participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au jeu-concours. Tout Participant refusant la ou les modifications intervenues renonce irrévocablement à participer au Jeu-concours.

ARTICLE 5 - DONNEES NOMINATIVES

Les coordonnées de tous les Participants seront utilisées conformément aux dispositions de la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Tous les participants ont un droit d'accès, de rectification de leurs données à caractère personnel. Pour ce faire, il suffit d'adresser un courrier à l'adresse : communication@axa.lu, en mentionnant l'objet précis de la demande.

Les informations nominatives peuvent être utilisées par AXA Assurances Luxembourg pour répondre aux demandes et pour proposer ses produits, actions et projets, sauf désaccord de la part du participant.

ARTICLE 6 - CONSULTATION DU REGLEMENT

- 6.1. Le Règlement complet du concours Auto vum Joer incluant le règlement du « AXA Präventioun-Quiz » ainsi que la réponse exacte à la question sont déposés auprès de l'étude des huissiers de justice Yves Tapella & Tom Nilles à Esch/Alzette (www.tapella-nilles.lu).
- 6.2. Il est possible de consulter et d'imprimer le Règlement sur le Site Internet www.autovumjoer.lu.

ARTICLE 7 - LOI APPLICABLE ET INTERPRETATION

- 7.1. Le Règlement est exclusivement régi par la loi luxembourgeoise.
- 7.2. Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui ne pourrait être résolue à l'amiable sera soumise aux Tribunaux du Grand-Duché de Luxembourg.

Retrouvez les réponses à ces questions dans le module éco-conduite de notre jeu « *Roulez mieux avec AXA* » (« *Besser fueren mat AXA* »), accessible sur www.axa.lu (<http://drivertraining.axa.lu/content.htm>.) ainsi qu'avec le module « **AXA Eco** », téléchargeable gratuitement en application iPhone et iPad.



1. Un conducteur qui anticipe la circulation et la route devant lui est plus susceptible de :

 <p>Réduire ses dépenses de carburant</p> <p>Oui Non</p>	 <p>Conduire en toute sécurité</p> <p>Oui Non</p>	 <p>Préserver l'environnement</p> <p>Oui Non</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2. Une voiture correctement entretenue :

	Vrai	Faux
Pollue moins	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Offre une meilleure sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Consomme jusqu'à 5 % de carburant en plus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3. Quel élément peut entraîner jusqu'à 20% d'augmentation de la consommation de carburant ?



- Un coffre de toit
- Rouler à 100 km/h au lieu de 90 km/h
- Une trop faible pression des pneus